

Opération « Espoirs du Football »

Evaluation et observation sur la catégorie U15 nés en 2003

Ces listes font suite aux observations des rassemblements précédents et aux matchs. A l'issue de ce rassemblement, un groupe de joueurs sera convoqué pour un stage départemental (sans hébergement) les : Mercredi 01/11 (MATIN) / Jeudi 02/11 (JOURNÉE en ½ pension) et Vendredi 03/11 (A. Midi, match amical)

MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 – 14h30 à 17h30
Site de NOVES (stade des Moulins)

Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif et d'une gourde individuelle

| RDV à 14h30 au stade des Moulins à NOVES Joueurs nés en 2003 | |
|--|---|
| AC VEDENE KIEU Lilian - GB RUBITSCHON Léo | BC ISLE LADOUBLE Hugo |
| O.MONTEUX EL KALAI Walid BLANC Marian ROUX Clément PALHACA Joshua LAMTALSI Rida LAMBOURDE Sacha | US LE PONTET BERKANI Ilian BOSCOLO Lenny BRUN Baptiste – GB MARTIN Baptiste TOUZGHAR Rayan MAAMRI Ilyes KAJOUAI Yanis GONZALES Ilies BUSH Curtis |
| ARC CAVAILLON AMMAR Rayan ABDALLAH ICHAM | DENTELLES FC GUSTIN Lenny |
| FC CHEVAL BLANC GASTALDI Matthieu LHOTELLIER Titouan | ENT SUD LUBERON SERRA Nathan |
| SC ORANGE FROMENT Maxence | AS ST REMY MELA Enzo LOPEZ Thibault LEGUILLERMIC Chrys PATUREL Ewan – GB DAVID RUIZ |
| AC AVIGNON BOUHASSOUN Shaine RAMANANTSOA Lukas SANSONE Valentin – GB CHAOB Amin POULLAIN Nathan | AS CAMARET RIOU Théo |
| QUEST AVIGNON LAYOUTNI Marouane | FC TARASCON EL FAREH Walide BOUDEHJ Ryad MOKHNACHI Ilias |

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueurs**.

Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...)

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

- 1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,
- 2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.